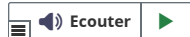




## PRÉCARITÉ : LA VIE SANS FILET

Publié le 02/09/2020

France



**Le gouvernement révèle jeudi 3 septembre son plan de relance de l'économie. Dans quelle mesure ce plan prend-t-il en compte les ménages les plus précaires qui ont vu leurs difficultés s'accroître fortement pendant la crise sanitaire ? Celle-ci a en effet mis au jour les insuffisances de notre système de protection sociale. C'est pourquoi des élus, des chercheurs et des acteurs de terrain plaident pour un revenu minimum garanti, augmenté et inaliénable, à rebours des politiques publiques pratiquées depuis trente ans. ENQUÊTE.**

À Léognan, une commune viticole au sud de Bordeaux, Sarah, 33 ans, n'avait jamais eu recours aux associations. Cette mère seule, qui vit avec son fils de 10 ans, est vendeuse. Lors du confinement, comme des millions d'autres salariés français, elle s'est retrouvée au chômage partiel. Le problème est qu'habituellement son salaire, légèrement au-dessus du Smic, était largement complété par le paiement d'heures supplémentaires et de primes liées à des objectifs.

Fin avril, la jeune femme a perçu 1 100 euros net au lieu des 1 700 euros, en moyenne, qu'elle percevait en temps normal. Sarah a droit à la prime d'activité (PA). Mais, calculée sur ses revenus du trimestre précédent (décembre à février), celle-ci n'était que de quelques dizaines d'euros en avril. « En juin, je vais sûrement toucher 450 euros de PA, alors que c'est aujourd'hui que j'en aurais besoin », témoignait-elle alors. Pour la première fois de sa vie, elle a reçu une aide alimentaire via les chèques services distribués par le Secours Catholique. « C'est dur, confiait-elle. On a vraiment l'impression de basculer dans la précarité, comme si on passait de l'autre côté. »

*En juin, je vais sûrement toucher 450 euros de Prime d'activité, alors que c'est aujourd'hui que j'en aurais besoin*

Sarah, 33 ans.

À Podensac, une ville voisine, Matthieu et Caroline, parents de deux enfants de 8 et 12 ans, ont également franchi le pas. Tous deux étaient au chômage depuis janvier. Lui a eu un accident de travail qui a abouti à un licenciement pour inaptitude physique. Elle n'avait toujours pas retrouvé de poste dans la grande distribution depuis qu'ils s'étaient installés dans la commune début 2020 pour payer un loyer moins cher.

Sans allocation chômage – « le temps que s'épuisent mon indemnité de licenciement et mes congés payés, et que mon dossier soit instruit », précise Matthieu –, et sans allocation logement – « car nos droits avaient été calculés par rapport à la période où nous travaillions tous les deux » –, ils ont réussi à tenir jusqu'à début avril avec la prime d'activité de Caroline, de 300 euros, et en puisant dans le peu d'argent qu'ils avaient mis de côté.

« On a toujours préféré se débrouiller nous-mêmes », expliquent-ils. Jusqu'à ce que cela devienne trop difficile. Le couple avait déjà connu des périodes critiques, de celles où on saute des repas. « Mais cela ne nous était jamais arrivé depuis qu'on a nos enfants », précise Caroline. Là, ça nous a fait peur. Il n'était pas question qu'eux ne mangent pas. » Demander de l'aide n'a pas été facile. « Ça me travaille. J'en dors mal la nuit », assurait Caroline, début mai.

### « AU BORD DE L'EAU »

Joël Crete, responsable bénévole du Secours Catholique dans le secteur, évoque nombre de familles « au bord de l'eau » qui, avec la prolongation du confinement, ont commencé à être submergées. Ce territoire du sud de la Gironde n'est pas un cas isolé. Partout en France, les associations et les collectivités locales ont observé le même phénomène.

À Villerupt, une ville de 10 000 habitants en Meurthe-et-Moselle, la demande d'aide a « explosé » au bout de quinze jours de confinement, observe Fabrice Kristof, le directeur du Centre communal d'action sociale (CCAS). « Ce qui m'a frappé, explique-t-il. C'est qu'on a été contacté par une population qu'on ne connaissait pas. » Des salariés au chômage partiel pour beaucoup, d'autres qui enchaînaient les CDD courts, parfois depuis des années, et qui n'ont pas été renouvelés, ou encore des indépendants, comme les aides à domicile, qui ont vu leur activité chuter. « Une fois le loyer payé, ces ménages avaient besoin d'aide pour régler les factures d'énergie et acheter de quoi manger. »

Dans les Vosges, Josiane Mansuy, déléguée insertion pour le département, a vu arriver sur son bureau des dossiers complexes de personnes tombées dans les interstices du système. « Le premier, se souvient-elle, c'était un monsieur qui avait démissionné pour un nouveau travail. Il devait commencer le 15 mars. Finalement son futur employeur ne l'a pas embauché à cause de la conjoncture. »

Elle cite aussi le cas de saisonniers ou intérimaires, grands oubliés des mesures de chômage partiel, qui « ont fait des demandes de RSA. Mais ça prenait une quinzaine de jours, le temps que l'instruction de leur dossier se fasse. En attendant, on leur donnait des bons alimentaires ». Josiane Mansuy a pu constater l'importance du secteur informel, des personnes qui réussissaient jusque-là à s'en sortir en remplaçant ou complétant les minima sociaux par des petits boulots non déclarés, mais qui avec la crise sanitaire ne le pouvaient plus.

### ABSENCE DE FILET DE SÉCURITÉ

Par leur caractère brutal et massif, le confinement et la chute de l'activité économique qu'il a provoquée ont révélé l'absence de filet de sécurité pour de nombreux ménages. Ils ont aussi mis en lumière les failles d'un système de protection sociale trop rigide, miné de "vides" dans lesquels peuvent tomber ceux et celles qui ne rentrent pas dans les cases.

Des mesures ont été prises en urgence. Fin mars, une aide mensuelle était décrétée pour les travailleurs indépendants et les très petites entreprises (TPE). Mi-avril, une prime de 150 euros – majorée selon la composition du foyer – était annoncée pour soutenir les bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'aide au logement (APL). En juin, c'étaient les étudiants ayant perdu leur travail et les jeunes de moins de 25 ans allocataires de l'APL qui recevaient 200 euros.

*La priorité était que les gens mangent.*

Marie-Christine Bajard, du Conseil départemental de la Drôme.

En parallèle, une directive nationale, souvent anticipée par les conseils départementaux, a été prise pour débloquer l'accès au RSA et automatiser le renouvellement des droits durant toute la période de confinement.

« Notamment pour les personnes dont le dossier était en cours d'instruction, et pour celles dont le versement de l'allocation avait été suspendu à cause d'un justificatif manquant ou pour non-présentation à un rendez-vous », précise Marie-Christine Bajard, directrice de l'économie, emploi et insertion au conseil départemental de la Drôme. « La priorité était que les gens mangent. »

La continuité des droits décidée par l'État et les collectivités territoriales « confirme bien qu'en période d'incertitude, il faut assurer un revenu minimum », constate Daniel Verger, responsable du pôle Études et recherche au Secours Catholique.

En juin 2019, le gouvernement lançait la concertation sur le revenu universel d'activité (RUA). L'idée : réformer un système de protection sociale jugé trop complexe et pas assez lisible, notamment du fait de la multiplicité des prestations. L'objectif était donc de simplifier, en imaginant un revenu "socle" qui regrouperait des prestations de différentes natures et serait commun au plus grand nombre d'allocataires de droits sociaux.

*Se servir du revenu minimum comme d'un outil incitatif pour le retour à l'emploi est dangereux pour les ménages qui en dépendent.*

Daniel Verger, du Secours Catholique.

Partie prenante de la concertation, le Secours Catholique défend, avec d'autres acteurs du monde social, l'instauration d'un revenu minimum garanti, c'est-à-dire inaliénable. Pour eux, le RSA, du fait de sa double mission qui est à la fois d'assurer des moyens convenables d'existence et d'encourager le retour à l'emploi, notamment à travers un dispositif incitatif et contraignant, n'assure pas le rôle de filet de sécurité qu'il devrait.

« Se servir du revenu minimum déjà très bas comme d'un outil incitatif pour le retour à l'emploi, en le réduisant, parfois à hauteur de 80 %, ou en le suspendant si on estime que l'allocataire n'est pas assez actif dans sa recherche de travail, est dangereux pour les ménages qui en dépendent, considère Daniel Verger. Et par ailleurs, c'est inefficace pour lutter contre le chômage. »

### PRÉJUGÉS

Sauf à considérer que le principal frein à l'emploi serait le manque de motivation des personnes. « Ce n'est pas vrai, ou alors c'est une exception », balaye d'un revers de main Christophe Le Forban, directeur de l'agence Pôle emploi d'Ancenis, en Loire-Atlantique. « S'il peut y avoir des moments de lassitude, de découragement lorsque vous avez essayé de nombreux refus et que la recherche dure, la plupart des demandeurs sont dans une dynamique de recherche active », assure-t-il.

Située dans un bassin industriel en manque de main-d'œuvre, la ville connaît l'un des plus bas taux de chômage en France, sous la barre des 5 %. Parmi ses demandeurs d'emploi de catégorie A, un tiers sont pourtant des chômeurs de longue durée, sans emploi depuis un an ou plus.

Parmi eux, beaucoup de personnes de plus de 50 ans. Certaines d'entre elles sortent d'une longue maladie, d'autres doivent se reconverter, usées par des années passées à travailler dans le bâtiment ou à l'usine. Elles en ont souvent gardé des séquelles qui les handicapent physiquement.

Parfois la blessure est morale aussi. « Un licenciement peut être très mal vécu », observe Christophe Le Forban. Tout comme « les accidents de la vie, un divorce, par exemple ». Il faut alors remonter la pente. Et plus le chômage dure, plus il est difficile d'en sortir. « La personne perd confiance en elle, explique-t-il. Et les employeurs se méfient. »

*Lorsque le chômage dure, la personne perd confiance en elle, et les employeurs se méfient.*

Christophe Le Forban, directeur d'une agence Pôle emploi.

Il y a aussi les freins dits "objectifs" à l'accès à l'emploi : le manque de formation ou d'expérience, l'absence de moyens de transport ou de garde d'enfants. Et, tout simplement, le manque d'activité dans certains territoires.

Ces multiples obstacles sont largement documentés aujourd'hui. De même, l'idée selon laquelle c'est essentiellement le gain financier qui préside au choix entre travail et inactivité est battue en brèche par des témoignages d'allocataires et de travailleurs sociaux, qui soulignent l'importance pour les personnes d'être actives, de se sentir utiles et d'avoir une vie sociale.

Selon Josiane Mansuy, du conseil départemental des Vosges, ce n'est pas tant la faiblesse du gain financier qui peut freiner une reprise d'activité que « la peur d'une rupture de revenus en cas de nouvelle perte d'emploi, le temps que s'écoule le délai de carence, puis que la demande d'aide soit instruite ».

Depuis une dizaine d'années, des conseils départementaux offrent la possibilité aux allocataires du RSA de cumuler pendant plusieurs mois leur RSA à 100 % et les gains d'une activité professionnelle exercée dans un secteur en tension (agriculture, agroalimentaire, aide à la personne...). L'idée : favoriser le retour à l'emploi en sécurisant le revenu des ménages. Plusieurs départements qui n'avaient pas encore adopté ce dispositif ont franchi le pas depuis le mois de mars.

### UN MINIMUM SOCIAL GARANTI

Dans un autre ordre d'idées, la ville de Grande-Synthe a lancé, en avril 2019, le minimum social garanti (MSG) : une aide versée par la ville, cumulable avec les autres revenus, afin que chaque ménage atteigne le seuil de pauvreté, soit 855 euros mensuels pour une personne seule (50 % du revenu moyen).

« *Nous sommes partis du constat que le niveau actuel des minima sociaux ne permettait pas aux personnes, souvent empêtrées dans les soucis du quotidien, d'avoir assez d'énergie et de marge de manœuvre pour se consacrer à régler leur situation* », explique Clément Cayol, doctorant en sociologie qui suit le déroulement de l'expérimentation. « *La hausse et la continuité du revenu apportent de la sérénité et libèrent un peu de charge mentale.* »

Par ailleurs, durant le confinement, « *le MSG a joué un rôle d'amortisseur* », estime Christophe Madacsi, directeur du CCAS. « *Nous n'avons pas eu de déferlement de nouvelles familles.* »

*Le niveau actuel des minima sociaux ne permet pas aux personnes d'avoir assez d'énergie et de marge de manœuvre pour se consacrer à régler leur situation.*

Clément Cayol, doctorant en sociologie.

Si les idées de "gain financier au travail" ou de "motivation des chômeurs" ne sont plus au centre des politiques de retour à l'emploi, ces dernières pourront concentrer leurs efforts sur d'autres leviers : accès à la formation, accompagnement des demandeurs, création d'activité économique... Les chantiers ne manquent pas.

### L'EMPLOI, SEULE SOLUTION ?

Les acteurs associatifs suivent avec attention les efforts promis par le gouvernement pour favoriser le retour à l'emploi de ceux qui en sont éloignés. Néanmoins la lutte contre la pauvreté ne peut pas se limiter à la lutte contre le chômage, insistent-ils.

« *Il faut accepter l'idée que certaines personnes ne sont pas disponibles pour reprendre un emploi* », souligne Daniel Verger, du Secours Catholique. « *Pour des raisons de santé, de condition physique ou mentale, ou bien parce qu'elles ont des problèmes familiaux ou sociaux à régler d'abord.* »

Âgée de 63 ans, Sylvie a décidé, à 51 ans, d'arrêter son activité de maraîchère dans la Drôme pour s'occuper de ses deux parents malades. Un boulot à plein temps, dit-elle, éprouvant. « *J'étais tellement la tête dans le guidon que je ne me souciais pas vraiment des histoires d'engagements réciproques... Je recevais le RSA et je ne me posais pas trop de questions.* »

Même si la responsable de la cellule locale d'insertion (Cli) lui signifiait régulièrement que le RSA n'était pas fait pour s'occuper de ses parents, son contrat a toujours été renouvelé. « *Heureusement, confie Sylvie. C'est le RSA qui m'a permis de vivre.* » Puis elle ajoute : « *Quelqu'un d'autre m'aurait peut-être saquée.* »

« *Il y a la loi, mais il y a aussi notre appréciation, explique Josiane Mansuy. Pour les personnes dont on voit qu'il y a peu de chances qu'elles retournent à l'emploi, temporairement ou définitivement, on fait de la veille sociale. On leur propose de participer à des ateliers pour rester en activité, maintenir du lien social, mais plus forcément de suivre un accompagnement individuel. On fait des contrats d'un an et non plus de six mois. On lâche un peu la bride tout en gardant une porte ouverte. Le RSA, c'est un minimum vital aussi.* »

### UN REVENU DE BASE, SANS CONTREPARTIE

La crise de la Covid-19 a exacerbé cette réalité, et fait réfléchir Marie-Christine Bajard du conseil Départemental de la Drôme. « *Autant, jusqu'à présent, je regardais d'assez loin l'idée de revenu minimum garanti, autant aujourd'hui je me dis que ça aurait tout son sens. On ne sait pas dans quel état les entreprises sortiront de la crise. Il va sûrement y avoir une augmentation du chômage. Les personnes les plus employables seront les premières réembauchées, ce qui éloignera davantage de l'emploi celles qui en sont le plus éloignées.* »

Le 12 avril, au cœur du confinement, 19 départements sont montés au créneau par voie de presse pour prôner l'instauration d'un revenu de base – dégressif en fonction des revenus d'activité – d'un montant égal au seuil de pauvreté, et qui serait alloué sans contrepartie mais avec un accompagnement renforcé.

Paul Carrère, vice-président du conseil départemental des Landes, défend cet outil « *moins aliénant et plus porteur* » que l'actuel RSA. Plutôt que la menace de réduire ou supprimer l'allocation, explique-t-il, « *on mise sur la citoyenneté des personnes et leur volonté de s'en sortir. On est dans un schéma de confiance* ».

Pour aller plus loin, lire aussi :

**Entretien avec le sociologue Nicolas Duvoux : « Il faut éviter l'afflux prévisible de personnes dans les minima sociaux »**

+

**Notre série multimédia « Confinés, et après ? Récits de vies en temps de Covid. »**

Benjamin Sèze.

Crédits photos : ©Anaïs Pachabedian / Secours Catholique ; ©Sébastien Le Clézio / Secours Catholique ; ©Steven Wassenaar / Secours Catholique ; ©Gael Kerbaol / Secours Catholique